Code de conduite

STANDS *for* GOOD

Toujours prendre une décision juste.

Table des matières

Message du PDG

Intégrité

Les entreprises éthiques sont développées par des personnes soucieuses de l'éthique 2
Faites ce qui est juste, exprimez-vous 3
En tant que dirigeant, donnez l'exemple 4
Notre engagement 5

Travail d'équipe

Nous gagnons ensemble — Nous faisons partie des champions

Notre atout le plus précieux 6
Maintenir un lieu de travail respectueux 7
Maintenir un lieu de travail sûr 7
Entretenir une culture de la sécurité 7

Attention

Nous plaçons l'humain au premier plan

Gagner la confiance des consommateurs 8
Maintenir la sécurité de nos aliments 9
La publicité responsable 9
Protéger la vie privée de nos consommateurs 9
Protéger la vie privée de nos collaborateurs 10

Protéger

Nous veillons sur General Mills

Manipuler les informations avec attention 11
Soigner ses communications 12
Utilisation appropriée des médias sociaux 13
Tenir des dossiers fiables 13
Protéger la propriété intellectuelle 13
Traiter efficacement avec les responsables gouvernementaux 14
Parler au nom de l'entreprise 14

Honnêteté

Agir dans le meilleur intérêt de General Mills

Éviter les conflits d'intérêts 15
Influence inappropriée à des fins personnelles 15
Recevoir et faire des cadeaux 17
Les pots-de-vin sont interdits 18
Connaître vos partenaires commerciaux 19
Entretenir de solides partenariats 19
Concurrence intègre et loyale 20
Collecter des informations sur les concurrents 21

Confiance

Préserver l'intégrité de l'entreprise

Responsabilité financière 22
Tenir des registres commerciaux exacts 22
Rapporter nos performances 23
Utilisation appropriée des ressources de l'entreprise 24
Envoyer les notes de frais 24
Échanger des actions et des obligations légalement 25

Faites ce qui est juste, exprimez-vous 26

Cher/Chère collègue,

Chez General Mills, nous avons des standards élevés : **« G Stands for Good » dans tout ce que nous faisons.** Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne nos attentes quant à la conduite éthique de nos collaborateurs et de nos partenaires commerciaux.

Nous savons que gagner la confiance des consommateurs est essentiel pour proposer des produits appréciés dans le monde entier. Nos consommateurs, clients, collaborateurs et toute autre personne qui interagit avec General Mills doivent avoir l'assurance que nous allons toujours travailler avec les plus hauts standards d'éthique et *que nous allons toujours prendre une décision juste.*

Dans le cadre de la gestion d'une entreprise importante, mondiale et complexe, il arrive parfois que des dilemmes éthiques surviennent, ou que vous ne soyez pas sûr/e de ce qu'il faut faire. Si vous êtes confronté/e à une telle difficulté, je veux que vous vous demandiez de quelle façon votre action se répercutera sur l'entreprise. Est-ce la bonne chose à faire ? Est-ce conforme à nos standards éthiques ? Si vous n'êtes pas sûr/e, je veux que vous demandiez de l'aide.

Ce Code de conduite vous permettra de vous familiariser avec les politiques et les principes qui définissent la façon dont nous faisons des affaires et vous aideront à prendre des décisions en conséquence. Chaque collaborateur a le devoir de lire et de comprendre notre Code de conduite afin de garantir que vos actions et décisions quotidiennes reflètent fièrement les valeurs de General Mills.

Cordialement,

Jeff Harmening
Directeur général

Intégrité

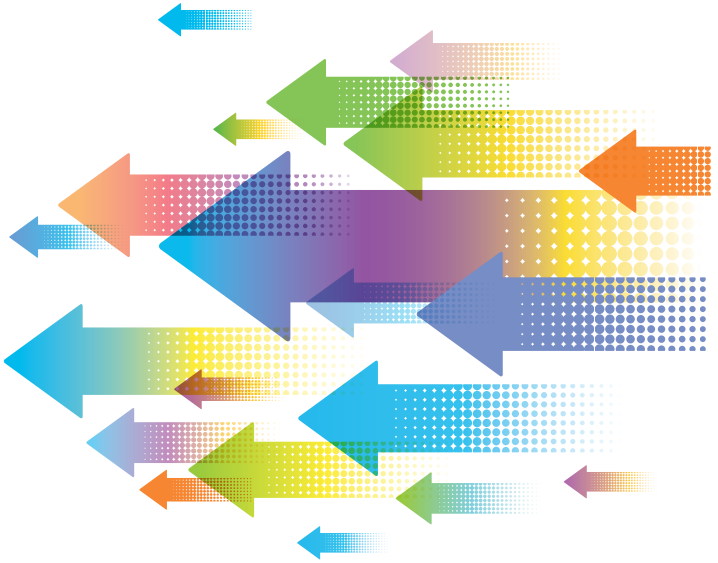

Les entreprises éthiques sont développées par des personnes soucieuses de l'éthique

La réputation de General Mills en tant qu'entreprise éthique dépend de chacun d'entre nous et du respect de nos valeurs, de nos politiques et de la loi. Nous atteignons notre but en instaurant la confiance entre nous et les consommateurs que nous servons. Vous, ainsi que tous nos collaborateurs, avez la responsabilité personnelle de vous conformer à ce Code, à nos politiques et à la loi, d'agir de façon éthique et de protéger notre culture en exprimant vos inquiétudes lorsqu'elles surviennent.

Lire la politique : Conformité au Code de conduite, aux politiques et à la loi

Faites ce qui est juste, exprimez-vous

Ce Code et les politiques qu'il met en lumière vous aideront à reconnaître les moments où nous souhaitons que vous vous exprimiez. Le lieu de travail General Mills regroupe tous les endroits où vous travaillez : notre siège social, nos sites de fabrication, votre bureau à domicile, vos réunions avec les clients, les salons commerciaux ou les réunions hors site avec votre équipe. Nous nous engageons à instaurer une culture d'appartenance partout où nous interagissons avec nos clients, nos consommateurs et les uns avec les autres. Si vous êtes confronté/e à une situation allant à l'encontre de notre valeur visant à faire ce qui est juste, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Parlez à votre manager ou aux Ressources humaines, ou contactez la ligne d'assistance Ethics Line lorsque :

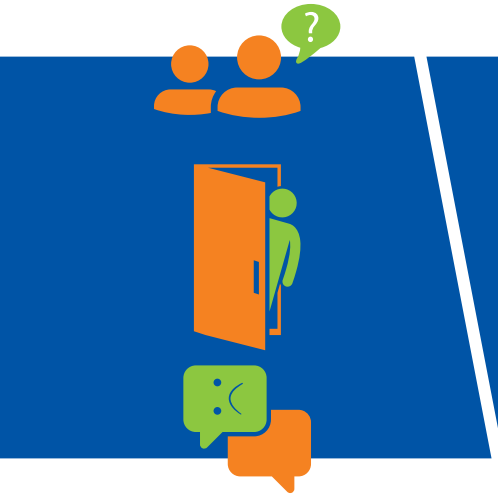

- Vous avez besoin d'un conseil.
- Vous ne savez pas quelle est la bonne mesure à prendre.
- Vous croyez que quelqu'un a enfreint la loi, nos politiques ou ce Code.
- Vous pensez qu'une personne a agi de façon contraire à l'éthique.
- Vous avez été impliqué/e dans une mauvaise conduite.

Lire la politique : Conformité au Code de conduite, aux politiques et à la loi

En tant que dirigeant, donnez l'exemple

En tant que dirigeant, vous, ainsi que tous les dirigeants de General Mills, devez agir pour le bien. Nous sommes tenus de montrer aux autres comment faire ce qui est juste. Nous sommes une entreprise internationale opérant dans un environnement commercial en constante évolution et nous savons que vous vous interrogez sur ce qui est juste, surtout si vous avez un poste de dirigeant. Vous savez aussi que les réponses peuvent ne pas toujours être aussi claires que vous l'espérez. Nous attendons de vous que vous posiez des questions en cas de doute et que vous nous fassiez part de vos préoccupations. Nous attendons de vous que vous encouragiez également les autres personnes qui s'expriment. Voici ce que vous devez faire :

- Soyez conscient/e. Les collaborateurs se tournent vers vous pour obtenir des conseils. Montrez ce qu'agir avec intégrité signifie.
- Faites partie des champions en créant un environnement ouvert qui encourage l'engagement et des conversations sincères.
- Aidez ceux que vous supervisez à comprendre et à suivre les politiques et les attentes de General Mills.
- Rappelez aux collaborateurs de s'exprimer s'ils ont besoin d'aide.
- Soyez informé/e et partagez les ressources disponibles lorsque des problèmes sont identifiés.
- Écoutez. Aidez les collaborateurs qui posent des questions et soulèvent des problèmes.
- Signalez les cas de non-conformité avec la loi, nos politiques ou ce Code.

Notre engagement

Faire ce qui est juste en permanence demande du travail et un engagement de l'entreprise à résoudre les problèmes lorsqu'ils surviennent. Il faut du courage pour signaler une activité ou une décision qui est, ou a l'air d'être, contraire à nos valeurs. C'est pourquoi dans ces situations, nous vous soutiendrons. Nous écouterons vos préoccupations et nous nous engageons à prendre des mesures pour y répondre. De plus, General Mills s'engage à n'exercer et à ne tolérer aucune mesure de représailles à l'encontre d'un collaborateur ayant signalé des préoccupations éthiques ou juridiques ou coopérant dans le cadre d'une enquête de l'entreprise. Si vous pensez que vous ou quelqu'un d'autre avez fait l'objet de représailles, vous devez immédiatement le signaler à votre manager, à votre représentant des Ressources humaines, au service Éthique et conformité ou à la ligne d'assistance Ethics Line.

Lire la politique : Prévention des représailles

OUI

Vous faites ce qui est juste si vous pouvez répondre par « oui » à ces questions :

- Est-ce que je suis juste et honnête ?
- Est-ce légal et conforme à la politique de l'entreprise ?
- Est-ce que j'agis dans l'intérêt de l'entreprise et de nos partenaires ?
- Est-ce que je serais fier/fière de le dire à quelqu'un que je respecte ?
- Est-ce que je serais à l'aise de le voir mentionné dans les médias ?
- Est-ce que cela protégera la réputation éthique de General Mills ?

Informez-vous

Vous pouvez trouver les politiques de l'entreprise sur Champions Network (Centre des politiques). Les politiques des Ressources humaines peuvent être trouvées sur G&Me ou en contactant HR Direct.

Travail d'équipe

NOUS GAGNONS ENSEMBLE — NOUS FAISONS PARTIE DES CHAMPIONS

Notre atout le plus précieux

Nous aspirons à être un employeur mondial de choix. Nous offrons des salaires compétitifs et des avantages sociaux, un environnement de travail sûr, nous valorisons la diversité et favorisons l'équilibre travail/vie personnelle. Notre succès est lié au pouvoir que vous avez de prendre des initiatives et d'exprimer votre opinion. Nous sommes fiers de notre fort sentiment d'honnêteté et d'intégrité. Peu importe l'endroit où vous travaillez chez General Mills, nous nous efforçons de créer un climat de confiance et de respect mutuel.

La diversité fait la force

General Mills valorise les différences entre les personnes, notamment le sexe, l'âge, l'origine ethnique, la nationalité, l'aptitude, l'éducation, l'orientation sexuelle, la religion, le mode de vie et l'affiliation politique. Chaque jour, nous constatons la richesse des différents points de vue. Les collaborateurs qui agissent systématiquement en conformité avec notre engagement envers une culture d'inclusion font que les autres se sentent les bienvenus, appréciés et respectés.

Lire la politique : Equal Employment Opportunity – U.S.
Politique sur le lieu de travail sans harcèlement
Hiring Practices – U.S.

Maintenir un environnement de travail respectueux

Nous valorisons les contributions de chaque collaborateur. Nous sommes très engagés à assurer un environnement de travail qui répond aux divers besoins des collaborateurs. Partout où nous exerçons, nous nous conformons aux standards de salaires et d'horaires, aux directives de sécurité, aux lois interdisant la discrimination et le harcèlement, et aux exigences d'égalité d'accès à l'emploi. Si vous avez des préoccupations concernant la discrimination, le harcèlement ou tout autre comportement illégal, parlez-en à votre manager ou au service des Ressources humaines, ou contactez le service Éthique et conformité ou la ligne d'assistance Ethics Line. Nous enquêterons rapidement et réagirons comme il se doit. Nous interdisons les représailles contre un collaborateur qui se présente pour exprimer une inquiétude ou une plainte. Si vous soupçonnez des représailles, parlez-en à votre manager ou au service des Ressources humaines, ou contactez le service Éthique et conformité ou la ligne d'assistance Ethics Line.

Lire la politique : Politique sur le lieu de travail sans harcèlement

Maintenir un lieu de travail sûr

Nous interdisons les comportements qui portent atteinte à la sécurité des collaborateurs, y compris les actes ou menaces de violence ou d'autres formes d'intimidation. Nous interdisons également les armes ou les armes à feu sur les sites de notre entreprise, conformément à la loi. Si vous vous sentez menacé ou si vous observez un comportement menaçant, signalez immédiatement la situation à votre manager, aux Ressources humaines ou à la Sécurité mondiale.

Lire la politique : Politique sur le lieu de travail exempt de violence
Politique sur le lieu de travail exempt d'armes

Entretenir une culture de la sécurité

Nous tenons à votre sécurité. Nous tenons également à la protection de l'environnement. Nos dirigeants s'engagent et sont tenus de réduire en permanence nos risques environnementaux et de sécurité par l'apprentissage, l'innovation et la mise en œuvre de contrôles. Pour ce faire, nous restons à l'écoute de nos collaborateurs, nous nous efforçons de traiter et d'atténuer en permanence les dangers sur le lieu de travail mais aussi de réduire les impacts sur l'environnement. Nos installations à travers le monde respectent un ensemble de procédures pour maintenir la sécurité des collaborateurs et prévenir des incidents environnementaux. Chaque site possède également des plans pour agir en cas d'urgence.

Si vous avez une inquiétude concernant la sécurité ou l'environnement, signalez-le immédiatement à la direction du site. Vous avez le droit de refuser d'effectuer une tâche pour laquelle vous n'avez pas été formé/e correctement, ou que vous avez raisonnablement perçue comme étant dangereuse pour votre sécurité personnelle ou pour l'environnement.

Lire la politique : Sécurité des employés et protection de l'environnement

Attention

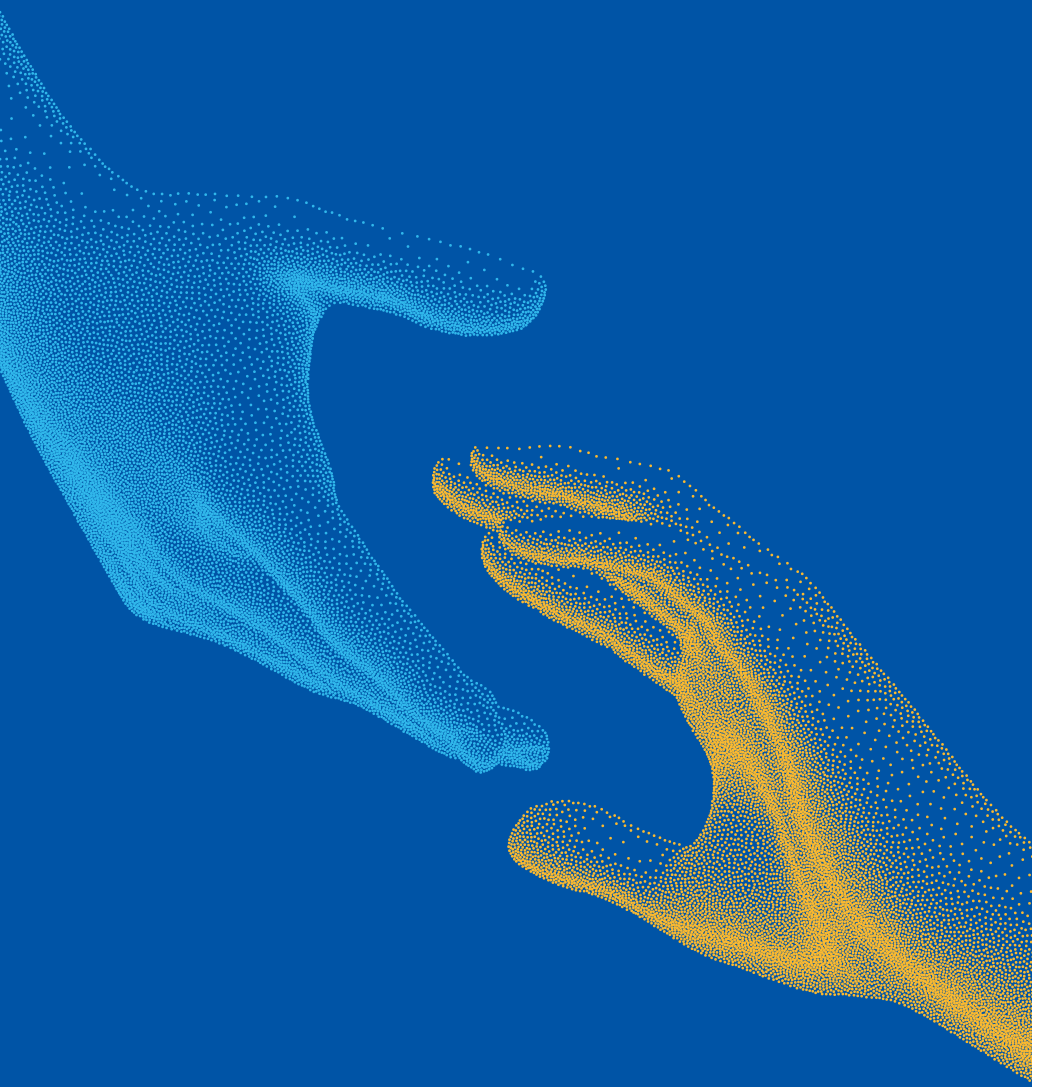

NOUS PLAÇONS L'HUMAIN AU PREMIER PLAN

Gagner la confiance des consommateurs

Dans le monde, les consommateurs choisissent les marques General Mills pour leur qualité, leur côté pratique et leur supériorité. Dans les épiceries, les hypermarchés, les magasins de proximité, les écoles, les universités, les hôpitaux, les restaurants, les hôtels, sur les sites en ligne et bien d'autres endroits, les consommateurs nous font confiance et comptent sur nos produits. Nous devons protéger nos marques et respecter les marques et les activités des autres. Ne prenez jamais de décisions qui risquent de compromettre la confiance de nos clients. Nous gagnons leur confiance avec chaque action et décision, chaque jour.

Chez vous comme sur votre lieu de travail, « G Stands for Good »

Nous sommes fiers de proposer des produits appréciés dans le monde entier. Si vous apprenez qu'un membre de votre famille, un ami ou une connaissance a rencontré un problème avec nos produits, orientez-le/la vers le Service consommateurs mondial sur contactus.generalmills.com ou contactez bluebuffalo.com/about/contact pour la nourriture pour animaux.

Maintenir la sécurité de nos aliments

Les consommateurs nous font confiance pour assurer que nos produits sont sûrs. Chacun de nous a une responsabilité personnelle dans le maintien de standards rigoureux quant à la qualité de nos produits. Prévenez immédiatement votre manager si vous avez des préoccupations ou que vous remarquez quelque chose d'anormal qui pourrait avoir un impact sur la sécurité ou la qualité de nos produits. C'est ensemble que nous avons gagné la confiance des consommateurs, et c'est ensemble que nous devons la maintenir.

Développement durable et environnement

Nous pensons que notre façon d'exercer nos activités doit refléter qui nous sommes, à la fois en tant qu'entreprise mais aussi en tant que collaborateurs qui y travaillent. Nous nous soucions de la façon dont nos ingrédients sont cultivés, et de l'impact qu'ils ont sur l'environnement et les vies des personnes qui les cultivent. Tout cela contribue à proposer des produits appréciés dans le monde entier. Nous nous engageons à traiter le monde avec soin, tant dans nos activités qu'au long de notre chaîne de valeur. C'est ce qui est juste pour la planète et pour notre entreprise. Pour en savoir plus sur notre engagement, lisez notre Global Responsibility Report sur globalresponsibility.generalmills.com.

Lire la politique : Sécurité alimentaire et réglementations

La publicité responsable

General Mills s'est engagé à maintenir les standards les plus élevés en matière de publicité et marketing responsables. De solides politiques de marketing régissent nos pratiques. Nous représentons nos produits fidèlement, de manière responsable et appropriée. Nous sommes particulièrement attentifs à la publicité destinée aux enfants de moins de 13 ans. Nous ne faisons que de la publicité pour des produits riches en éléments nutritifs et nous promouvons l'équilibre, la modération et l'exercice. Consultez nos Politiques mondiales en matière de marketing général et nos Politiques mondiales en matière de marketing destiné aux enfants lors de l'élaboration de vos programmes de publicité. Si vous avez des questions, contactez le responsable du Conseil en matière de marketing responsable de General Mills.

Lire la politique : Pratiques publicitaires et autres communications publiques

Protéger la vie privée de nos consommateurs

Nous avons à cœur les préoccupations des consommateurs concernant la façon dont nous recueillons, utilisons et conservons leurs données personnelles. Nous sommes engagés à gagner et conserver la confiance des consommateurs en agissant de façon responsable et transparente avec leurs informations. Lors de la collecte de données personnelles, nous nous efforçons de fournir aux consommateurs des renseignements clairs et utiles pour les aider à comprendre comment nous avons l'intention d'utiliser et de conserver leurs données. Dans le monde entier, tous les collaborateurs doivent respecter les lois relatives à la vie privée et à la protection des données. Tout collaborateur qui traite des données de consommateurs doit maintenir les garanties destinées à protéger ces données et à contrôler les accès à celles-ci.

Lire la politique : Politique mondiale en matière de marketing général

Protéger la vie privée de nos collaborateurs

Nous nous soucions de la protection de vos informations personnelles. Tout comme avec nos clients, nous nous engageons à gagner et conserver la confiance des collaborateurs en agissant de façon responsable et transparente avec vos informations personnelles. Partout où nous exerçons, tous les collaborateurs doivent respecter les lois qui régissent les informations personnelles des collaborateurs. Utilisez ces principes pour vous guider :

- Conservez les informations personnelles des collaborateurs précises et à jour.
- Limitez la collecte, le transfert et la divulgation des informations personnelles tel que décrit dans nos politiques.
- Accédez aux données personnelles uniquement à des fins commerciales légitimes.
- Protégez les informations personnelles et suivez les politiques de conservation et de destruction en vigueur.
- Répondez rapidement aux questions ou préoccupations soulevées par les collaborateurs au sujet de leurs informations personnelles.

Lire la politique : Avis sur la confidentialité des données du salarié

Confidentialité des données du salarié

Imaginez : vous recevez un appel d'une personne extérieure à l'entreprise pour demander les dates d'entrée dans l'entreprise, les postes et les salaires de base de vos collaborateurs. Elle vous dit qu'elle travaille avec les Ressources humaines sur un projet d'analyse comparative et que la demande est urgente. Que devez-vous faire ?

Contactez HR Direct. Les informations sur nos collaborateurs sont confidentielles et doivent être données uniquement à ceux qui sont autorisés à en disposer. Ne donnez jamais ce type d'informations sauf si vous êtes certain/e que c'est approprié.

Protection de la vie privée au travail

Si vous utilisez des réseaux ou systèmes de l'entreprise, peu importe l'appareil, vous devez savoir que les informations que vous envoyez ou recevez ne sont pas considérées comme privées. General Mills surveille l'utilisation des réseaux et systèmes de l'entreprise conformément à la loi. Nous nous réservons le droit de télécharger, d'imprimer, d'inspecter, de copier ou de divulguer des informations à tout moment et sans préavis.

Vous avez des questions ? Parlez-en à votre manager ou aux Ressources humaines.

Protéger

Nous veillons sur General Mills

Manipuler les informations avec attention

Soyez prudent/e et réfléchi/e lorsque vous partagez des informations confidentielles de l'entreprise par écrit, y compris par e-mail, et lors de conversations privées. Soyez attentif/ve aux demandes d'informations provenant de sources inconnues ou d'e-mails vous demandant d'ouvrir un lien ou une pièce jointe. Si vous n'êtes pas sûr/e de l'expéditeur, ne fournissez aucun de vos mots de passe ni aucune autre information d'identification personnelle General Mills. La demande peut être une tentative d'accès à des informations confidentielles de l'entreprise ou à notre réseau. Examinez votre environnement lorsque vous êtes au téléphone ou dans un lieu public. Si vous devez envoyer des informations confidentielles de l'entreprise à une personne extérieure à General Mills, assurez-vous d'abord qu'elles peuvent être partagées. Assurez-vous ensuite que vous avez un accord de confidentialité avec la personne qui reçoit l'information.

Qu'est-ce qu'une information confidentielle ?

Si vous répondez par « oui » aux questions ci-dessous, l'information est confidentielle et doit être protégée.

- Les informations sont-elles inconnues des personnes extérieures à l'entreprise ?
- General Mills pourrait-elle être désavantagée ou lésée si d'autres avaient accès à cette information ?
- Votre projet pourrait-il être compromis si l'information n'était pas confidentielle ?

Lire la politique : Protéger les informations de l'entreprise
Gouvernance de l'information et des données

Soigner ses communications

Respecter les délais peut parfois donner lieu à des communications hâtives contenant des informations ou des commentaires inappropriés. Prenez le temps de préparer soigneusement et de bien relire tous les documents et les communications électroniques, y compris les e-mails, les messages des médias sociaux, les mémos, les lettres, les présentations PowerPoint, les SMS ou messages instantanés, les notes manuscrites et les messages vocaux. Suivez ces directives :

- Traitez les informations confidentielles avec soin.
- Soyez clair/e, précis/e et concis/e. Tenez-vous-en aux faits. Ne surévaluez ou n'exagérez pas.
- Ne faites jamais de communications menaçantes, sarcastiques ou dégradantes.
- Ne dénigrez jamais les concurrents, les clients, les fournisseurs, l'entreprise ou les autres collaborateurs.
- Ne spéculez ou ne donnez jamais votre opinion sur la légalité de la conduite professionnelle.
- Évitez les expressions qui peuvent être interprétées comme inappropriées ou contraires à l'éthique.
- Évitez les sujets sensibles ou confidentiels. Appelez ou rencontrez en personne ou virtuellement vos collaborateurs plutôt que de communiquer par écrit.
- Si, par inadvertance, vous créez un document qui pourrait être mal compris, réalisez un second document pour clarifier le premier.

Avant de transmettre un e-mail interne à une personne extérieure à General Mills...

... soyez conscient/e que les e-mails peuvent contenir des informations confidentielles ou sensibles qui ne doivent pas quitter l'entreprise. Faites attention avec les longues chaînes d'e-mail, elles comportent parfois des renseignements confidentiels bien cachés. N'oubliez pas que les e-mails sont transmis facilement au-delà de l'auditoire visé. Dans certains cas, il est possible de transmettre des renseignements confidentiels sur l'entreprise à des tiers. Assurez-vous toujours qu'un contrat de confidentialité est mis en place.

Nos communications écrites doivent être précises et laisser une bonne impression. Si vous avez des inquiétudes concernant le contenu d'un e-mail, appelez son auteur et discutez de vos préoccupations. Vous (ou l'expéditeur d'origine) devez alors envoyer un second e-mail pour clarifier l'intention d'origine. Se contenter de supprimer l'e-mail problématique n'est pas suffisant. Les e-mails supprimés sont généralement récupérables, il est donc important de corriger les perceptions erronées.

Utilisation appropriée des médias sociaux

Nous utilisons tous les médias sociaux que ce soit au travail, à la maison ou lors de déplacements. General Mills utilise les médias sociaux pour communiquer avec ses clients, partenaires commerciaux et entre collègues. Les plates-formes de médias sociaux peuvent être de puissants outils d'auto-expression, notamment pour montrer que nous sommes fiers de notre entreprise et de nos produits. Mais si les médias sociaux ne sont pas gérés correctement, leur facilité d'utilisation, leur rapidité à partager et leur efficacité peuvent mettre en péril General Mills. Nous souhaitons que vous utilisiez vos comptes personnels de médias sociaux de manière responsable afin de ne pas révéler de renseignements confidentiels sur l'entreprise, de ne pas exposer General Mills à un risque quant à sa réputation ou sa responsabilité juridique, ou de ne pas nuire à General Mills d'une tout autre façon. Ne représentez ou ne parlez jamais au nom de General Mills sur votre compte personnel de médias sociaux. Si vous supervisez un compte de médias sociaux General Mills, ou si vous êtes autorisé/e à publier au nom de l'entreprise, assurez-vous que l'activité du média social est légale et a été dûment approuvée, et que les publications de l'entreprise sont responsables et respectueuses des autres.

Voici des exemples d'informations confidentielles de l'entreprise qui pourraient être révélées et ne doivent pas être publiées sur les médias sociaux :

- Les campagnes marketing à venir.
- Le développement d'un nouveau produit.
- Les références occasionnelles à votre travail ou à vos plans de voyage pour le travail.
- Les réflexions sur les performances de l'entreprise.

Vous êtes enthousiaste au sujet d'un nouveau produit qui est sur le marché et vous souhaitez le partager avec vos amis sur les médias sociaux ? C'est super ! Mais assurez-vous que vos commentaires sur le produit sont véridiques et statuez bien dans votre post que vous travaillez pour General Mills. Par exemple, vous pouvez dire : « Je suis très enthousiaste à l'idée de voir ces nouveaux produits dans les rayons des magasins ! Merci à l'équipe qui a contribué à ce résultat. #iwork4generalmills »

Lire la politique : Règles relatives à l'utilisation personnelle des réseaux sociaux
Politique mondiale en matière de marketing général

Tenir des dossiers fiables

Les dossiers fournissent des preuves de nos activités commerciales quotidiennes. Prenez le soin de créer et tenir des dossiers fiables. Assurez-vous que tous les rapports, états financiers, juridiques et autres documents professionnels sont exacts. Savoir ce qu'il faut garder, ce qu'il faut détruire et comment le détruire favorise l'efficacité, les économies, la confidentialité et la conformité juridique. Les dossiers liés à des litiges, des audits ou des enquêtes doivent être conservés au-delà des exigences standards. Si vous êtes soumis/e à une suspension juridique, suivez les directives relatives aux mises en suspens pour vous assurer de ne pas détruire ou perdre des informations importantes.

Lire la politique : Gouvernance de l'information et des données
Norme de classification et de protection de l'information
Règle sur la rétention des informations et la conformité

Protéger la propriété intellectuelle

General Mills s'est construit sur la propriété intellectuelle qui soutient nos activités. Notre propriété intellectuelle, comme nos marques commerciales, brevets, secrets commerciaux, inventions et droits d'auteur, est un actif important de l'entreprise. Elle doit être utilisée uniquement aux fins de General Mills. N'utilisez ou ne partagez notre propriété intellectuelle avec l'extérieur que lorsque vous possédez les documents juridiques appropriés. N'empiétez jamais sur les brevets, marques commerciales ou autres propriétés intellectuelles d'autres entreprises. Le service juridique est disponible pour vous aider.

Lire la politique : Propriété intellectuelle

Traiter efficacement avec les responsables gouvernementaux

Nous nous efforçons de développer et de maintenir des relations avec les fonctionnaires et les organismes gouvernementaux élus et nommés. Nous répondons aux demandes gouvernementales concernant la fiscalité, les licences, la sécurité alimentaire, la santé et la sécurité au travail, les pratiques de travail, la protection de l'environnement et tous les autres secteurs réglementés. De plus, nous sommes activement impliqués dans les questions de politique publique.

Si vous devez aider l'entreprise à régler des questions en matière de politique publique, ne représentez pas l'entreprise sur les questions législatives, réglementaires ou politiques, sauf si vous avez une approbation préalable du service des affaires publiques et gouvernementales. Contacter le gouvernement dans le but d'influencer la législation, la réglementation ou la prise de décisions peut constituer du lobbying et nécessite des inscriptions ou divulgations particulières. Dans les rares endroits où la loi autorise l'utilisation des fonds de l'entreprise pour des contributions politiques, la demande doit être approuvée par écrit par les dirigeants, l'avocat général et le vice-président des affaires publiques et gouvernementales. Si vous agissez au nom de l'entreprise et pensez que vos actions pourraient avoir des implications politiques, veuillez contacter le service des affaires publiques et gouvernementales.

Lire la politique : Lutte contre la corruption
Relations gouvernementales mondiales et activités politiques personnelles
Répondre aux demandes et enquêtes de l'administration

Parler au nom de l'entreprise

Nous nous engageons à fournir des informations publiques à propos de General Mills en temps opportun et de manière complète, juste, précise et compréhensible. Manipulez avec soin les informations de l'entreprise, traitez-les de manière confidentielle et divulguez-les au public uniquement si vous avez l'autorisation expresse de le faire.

Vous avez des questions ? Voici vos ressources :

- Le service Relations investisseurs est responsable de la création de rapports sur les résultats financiers, les performances de l'entreprise et les événements importants. Vérifiez toujours avec ce service avant de fournir ou de présenter des informations financières à des personnes externes à l'entreprise.
- Le service Communication de l'entreprise est responsable de toutes les autres communications externes. Envoyez toujours les demandes des médias au service Communication de l'entreprise, et obtenez son approbation préalable pour toutes les déclarations ou communications avec les médias.
- Le service des affaires publiques et gouvernementales supervise les positions de l'entreprise sur la législation ou les réglementations proposées ou d'autres politiques gouvernementales. Ne représentez pas la position de l'entreprise sans l'approbation préalable du service des affaires publiques et gouvernementales et de l'avocat général.

Lire la politique : Garantie d'intégrité financière
Protéger les informations de l'entreprise
Relations gouvernementales mondiales et activités politiques personnelles
Répondre aux demandes et enquêtes de l'administration

HONNÊTETÉ

AGIR DANS LE MEILLEUR INTÉRÊT DE GENERAL MILLS

Éviter les conflits d'intérêts

Nous attendons de vous que vous agissiez toujours dans le meilleur intérêt de General Mills et que vous soyez à l'affût de conflits d'intérêts potentiels. Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts ? C'est lorsque vous avez des intérêts personnels qui pourraient nuire à votre capacité à décider de ce qui est mieux pour General Mills. Ces intérêts personnels peuvent rendre difficile l'objectivité des décisions commerciales. Ils peuvent également donner l'impression que vous faites un choix qui vous profite à vous plutôt qu'à l'entreprise. Les conflits d'intérêts réels ou apparents doivent être évités. Examinez soigneusement votre propre situation pour tout conflit d'intérêts réel ou apparent. Si vous croyez que vous ou un membre de votre famille avez un conflit d'intérêts, vous devez le communiquer à votre manager.

Lire la politique : Conflits d'intérêts
Cadeaux et invitations à des événements récréatifs

Influence inappropriée à des fins personnelles

N'utilisez jamais l'autorité ou l'influence de votre position chez General Mills à votre avantage. Évitez d'utiliser le nom, les informations, la survaleur, les actifs ou les ressources de l'entreprise à des fins autres que celles en lien avec les activités de General Mills.

L'influence inappropriée peut également inclure l'engagement des produits de General Mills ou des fonds à des organismes de bienfaisance ou à but non lucratif que vous soutenez. L'équipe Impact mondial de General Mills supervise désormais les dons caritatifs au nom de l'entreprise. Contacter l'équipe Impact mondial si vous avez des questions sur tout type de dons à un organisme de bienfaisance.

Lire la politique : Conflits d'intérêts
Cadeaux et invitations à des événements récréatifs
Participation des employés à des dons de bienfaisance et à des activités bénévoles en faveur de la communauté

Questions à prendre en compte :

- Vos intérêts personnels pourraient-ils influer ou sembler influer sur votre capacité à prendre des décisions commerciales objectives ?
- Pourriez-vous personnellement bénéficier de cette situation ? Cela sera-t-il profitable à un ami ou un membre de votre famille ?
- Qu'advient-il de votre capacité à faire votre travail si vous participez ?
- Votre participation pourrait-elle embarrasser General Mills ?

Les conflits peuvent être gérés.

Au fur et à mesure que vous développez votre carrière chez General Mills, nous vous encourageons à développer des relations commerciales solides, à apprendre et à évoluer, mais aussi à veiller sur la communauté dans laquelle vous travaillez et vivez. Si vous avez l'occasion de faire partie d'un conseil d'administration à but non lucratif, de commencer ou de contribuer à une entreprise parallèle, de travailler en tant que consultant ou influenceur, d'investir dans une start-up ou de servir de conseiller du secteur, parlez-en à votre manager ou au service Éthique et conformité. Ces situations peuvent être, et sont généralement, acceptables et gérables. Mais vous devez toutefois veiller à ce qu'elles soient gérées correctement.

Situations qui peuvent créer un conflit d'intérêts et exiger une divulgation

Cadeaux et invitations à des événements récréatifs :
Vous recevez ou offrez des cadeaux ou invitations à des événements récréatifs impliquant des partenaires commerciaux, y compris offrir de leur payer les frais de voyage.

Participation détenue :
Vous ou un membre de votre famille possédez une entreprise qui fait des affaires ou rivalise avec General Mills, ou détenez des actions dans cette entreprise.

Emploi extérieur :
Vous êtes un cadre, un directeur, un collaborateur, un consultant, un influenceur ou un représentant de, ou avez un deuxième emploi chez un concurrent, un fournisseur, un client ou un autre partenaire commercial de General Mills, et cela pourrait interférer avec vos obligations ou votre loyauté envers General Mills.

Relations personnelles :
Vous entretenez une relation personnelle étroite, y compris une relation familiale, romantique ou intime, avec un concurrent, un fournisseur, un client ou un fournisseur de General Mills, ou avec un autre collaborateur de General Mills, où vous avez une influence sur la relation commerciale ou l'emploi du collaborateur.

Fonction publique/Conseils d'administration :
Vous siégez au conseil d'administration d'une organisation à but lucratif ou non lucratif.

Discours et présentations :
Vous êtes invité/e à intervenir lors d'événements pour lesquels le voyage et les frais de logement sont payés, ou le sponsor de l'événement propose de vous rémunérer.

Recevoir et faire des cadeaux

Les cadeaux et invitations à des événements récréatifs peuvent favoriser la bonne volonté dans nos relations d'affaires, mais ils peuvent aussi nuire à l'objectivité de la personne qui les fournit. Les décisions que vous prenez sur la façon dont General Mills travaille avec un distributeur, un fournisseur, un client ou tout autre partenaire commercial doivent être fondées sur des facteurs objectifs tels que le coût, la qualité, la valeur, le service et la capacité à fournir. Évitez de prendre des décisions fondées sur les cadeaux reçus par ces relations. Les cadeaux de valeur nominale (moins de 100 $ provenant d'une même source, et de 250 $ provenant de différentes sources en une année) sont acceptables dans la mesure où votre unité commerciale n'a pas de politique plus restrictive en matière de cadeaux. Les divertissements d'affaires ponctuels sont tolérés, mais ils ne peuvent pas être excessifs ou être d'apparence inconvenante.

Lorsque vous offrez des cadeaux ou des divertissements à un partenaire d'affaires, assurez-vous que votre offre n'est pas contraire aux politiques de l'entreprise du destinataire. Si vous travaillez avec des responsables gouvernementaux ou publics, soyez conscient/e que même de simples actes tels que la prise en charge d'un repas ou de rafraîchissements peuvent être inacceptables, voire illégaux. Les cadeaux offerts avec votre propre argent sont aussi soumis à notre politique. Contactez le service juridique avant de faire un cadeau à tout responsable gouvernemental ou public.

Lire la politique : Lutte contre la corruption
Conflits d'intérêts
Cadeaux et invitations à des événements récréatifs

Refusez toujours les cadeaux qui...

- sont sous forme d'espèces ou d'équivalents (y compris les cartes cadeaux ou les bons).
- sont illégaux ou enfreignent la loi.
- vous font vous sentir obligé/e de faire quelque chose.
- vous influencent ou semblent influencer votre jugement professionnel.
- sont donnés dans le cadre d'un accord avec contrepartie.

Le divertissement d'affaires doit être...

- lié à un objectif commercial légitime.
- local et ne pas exiger de déplacement ou d'hébergement.
- ponctuel et pas somptueux ou excessif.
- libre de toute influence ou d'apparente influence sur votre jugement professionnel.
- légal, de bon goût et n'allant pas à l'encontre de notre engagement en faveur d'un respect mutuel.

Les pots-de-vin sont interdits

General Mills ne tolère la corruption dans aucune de ses relations d'affaires. Donner, offrir ou accepter un pot-de-vin ou un dessous-de-table est strictement interdit. La corruption peut prendre de nombreuses formes. Elle peut impliquer des représentants gouvernementaux, mais également les collaborateurs de nos partenaires commerciaux. La corruption comprend les pots-de-vin et dessous-de-table sous forme d'« éléments de valeur », telles que l'argent et les cadeaux ainsi que les repas, les invitations à des événements, les voyages, produits, emplois, dons ou autres contributions ou faveurs, donnés afin d'influencer de manière inappropriée une décision ou d'acquérir un avantage déloyal. Nous avons besoin que nos distributeurs, franchisés et fournisseurs respectent ces mêmes normes anticorruption lorsqu'ils travaillent pour nous, indépendamment de la pratique ou coutume locale.

Lorsque vous traitez avec des fonctionnaires en dehors des États-Unis, des cadeaux et des invitations de faible valeur peuvent être autorisés dans les pays où ils sont coutumiers et légaux. Mais ils ne doivent jamais être utilisés pour donner à General Mills un avantage indu. Nos transactions avec des responsables gouvernementaux en dehors des États-Unis doivent respecter notre politique de lutte contre la corruption et être documentées avec précision dans nos registres. Les paiements dits de « facilitation » sont de petits paiements visant à accélérer une procédure administrative et sont interdits en toutes circonstances.

Lire la politique : Lutte contre la corruption

Exemples de corruption : Contactez le service juridique si vous rencontrez l'une de ces situations :

Une société de construction travaillant pour le compte de General Mills fait un don à un officiel local pour accélérer l'obtention d'un permis.

Accepter des vacances onéreuses de la part d'un fournisseur contre l'attribution d'un contrat de la part de General Mills.

Rétribuer un inspecteur en sécurité alimentaire pour qu'il ignore un dysfonctionnement dans les procédures d'hygiène.

Un courtier en douane paie une taxe à un agent des douanes pour faire passer des produits General Mills qui ne sont pas documentés.

Un distributeur fait un versement supplémentaire à un représentant du gouvernement pour accélérer l'enregistrement d'un produit.

Connaître vos partenaires commerciaux

Les clients, prestataires, fournisseurs et autres partenaires commerciaux que nous engageons sont une extension de notre entreprise. Nous avons besoin de bien connaître nos partenaires. Lorsque vous engagez un partenaire, vous devez évaluer son intégrité, vous familiariser avec ses pratiques commerciales et vérifier ses antécédents. Clarifiez avec le partenaire ce qui est acceptable et ce qui n'est pas permis. Contrôlez les factures et les conditions de paiement inhabituelles utilisées lors des transactions.

Les transactions douteuses ou en espèces peuvent être le signe d'une activité illégale ou de blanchiment. Le « blanchiment d'argent » est le processus par lequel une personne ou un groupe tente de dissimuler le produit d'activités illégales ou de donner un aspect légitime aux sources de leurs fonds illicites. Si vous avez une inquiétude au sujet d'un client ou d'une transaction, signalez-le à l'équipe finance ou au service juridique.

Hospitalité et représentants du gouvernement

Supposons que le maire de votre ville veuille visiter l'usine, ou que vous vouliez remercier le service de police locale pour son dévouement envers la communauté. Même si offrir un repas ou un panier cadeau d'échantillons de produits semble être un geste simple et attentionné, de nombreux responsables locaux sont obligés de refuser même une tasse de café. Commencez toujours par vérifier auprès du service juridique ou du service des affaires publiques et gouvernementales.

Entretenir de solides partenariats

Nous nous appuyons sur de nombreux partenaires pour l'approvisionnement, la fabrication et la distribution de nos marques. Nos fournisseurs, licenciés et sous-traitants sont soigneusement sélectionnés en fonction de pratiques commerciales éthiques ainsi que de la conformité sociale et environnementale, de la diversité, de la qualité, du service, des risques et des prix. Nous nous efforçons aussi de refléter la diversité de nos consommateurs et des communautés où nous opérons dans nos partenariats d'affaires. Ces partenaires doivent respecter notre Code de conduite des fournisseurs. Ce code couvre les exigences en matière d'intégrité humaine, de santé et de sécurité, environnementale et commerciale, visant entre autres à veiller à la conformité des heures de travail, des conditions, des salaires minimaux, de la rémunération des heures supplémentaires et des âges de travail minimaux par rapport aux lois locales et aux normes reconnues au niveau international, le cas échéant. En retour, nos partenaires peuvent compter sur nous pour respecter les termes et conditions de nos contrats, la rémunération en temps opportun et la protection de la confidentialité des informations exclusives. Que ce soit en fournissant des ingrédients de qualité ou en aidant à mettre nos produits sur le marché, nous reconnaissons que notre succès repose sur la force de ces relations.

Lire la politique : Standards sur le lieu de travail et approvisionnement éthique
Code de conduite des fournisseurs
Global Responsibility Report

Concurrence intègre

General Mills est fière d'avoir toujours opéré au plus haut niveau d'intégrité, même en pleine concurrence féroce. Nous croyons qu'une entreprise peut réussir à commercialiser et vendre ses produits en se basant sur une conduite professionnelle équitable, éthique et légale.

... et loyale

Les lois sur la concurrence, connues sous le nom de lois antitrust aux États-Unis, visent à préserver une concurrence juste, honnête et dynamique. General Mills soutient cet objectif. Ces lois interdisent les conspirations et les accords qui restreignent la concurrence entre les concurrents (y compris, par exemple, le partage d'informations sensibles), les tentatives injustifiées de monopole des marchés ou de contrôle des prix, et certaines pratiques commerciales déloyales.

Bien que les lois soient très vastes et complexes, et que la façon dont elles s'appliquent peut dépendre des faits et circonstances spécifiques, vous devez toujours :

- connaître vos responsabilités en vertu des lois et signaler d'éventuelles infractions ;
- ne jamais faire d'accords formels ou informels avec les concurrents sur des sujets sensibles tels que les prix, les marges, les business plans, les programmes commerciaux, les remises et la capacité de production ;
- traiter les clients concurrents équitablement lors de l'établissement des prix, des programmes commerciaux et de l'aide à la revente.

Vous vous posez des questions sur les lois antitrust ou lois sur la concurrence ou la façon dont elles s'appliquent ? Parlez-en à l'avocat en charge de votre entreprise. Signalez rapidement tout non-respect éventuel de la loi au service juridique

Lire la politique : Lois relatives à la concurrence et à l'antitrust et contacts avec la concurrence

Lorsque nous nous livrons concurrence, nous :

- faisons uniquement des revendications basées sur des faits concernant les produits et les services de nos concurrents et les nôtres.
- honorons la confidentialité des secrets commerciaux de nos concurrents.
- décrochons le contrat en raison de la qualité, de la valeur et du prix de nos produits, et nos compétences supérieures en termes de marketing et vente.

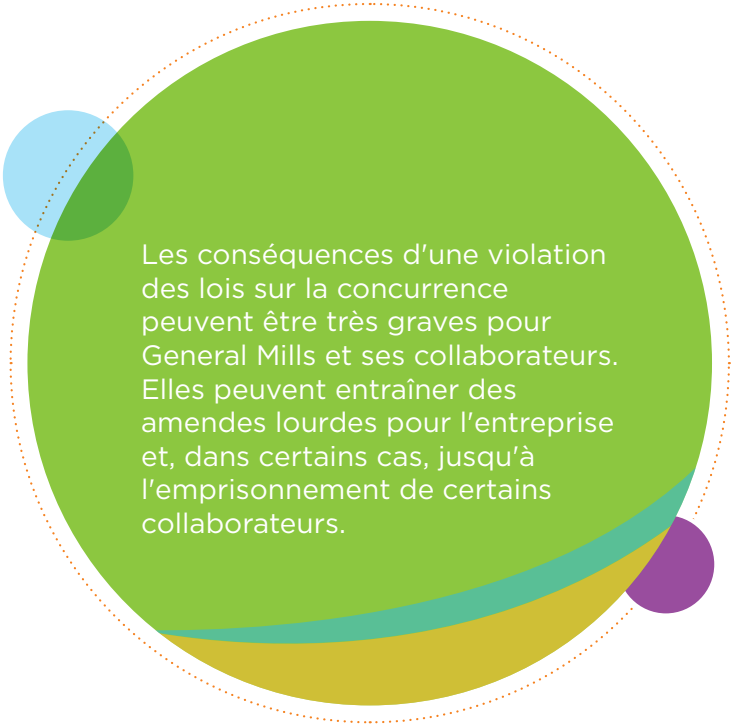

Collecter des informations sur les concurrents

La collecte d'informations sur nos concurrents (souvent appelée veille concurrentielle) est une pratique commerciale légitime. Cela nous aide à rester compétitifs sur le marché. L'obtention d'informations de sources publiques, comme les médias sociaux ou les rapports d'analyse, est appropriée et encouragée.

Toutefois, recueillir des informations sur la concurrence peut soulever des questions juridiques et éthiques. Vous ne devez jamais proposer ou obtenir des informations concurrentielles confidentielles et sensibles directement auprès d'un concurrent. Vous devez suivre nos exigences relatives à notre politique chaque fois que la collecte ou l'utilisation d'informations concurrentielles sensibles provient d'un client, d'un courtier ou d'un fournisseur. Et, si vous travaillez avec des consultants, des prestataires et d'autres partenaires, assurez-vous qu'ils comprennent et respectent notre politique sur la collecte de renseignements sur la concurrence. Vous avez des questions ou des doutes au sujet d'une situation ? Consultez le service juridique.

Lire la politique : Veille concurrentielle

General Mills interdit...

- la déformation de votre identité.
- l'usage inapproprié d'influence, tel qu'offrir un emploi ou de l'argent.
- l'obtention d'informations directement du concurrent.
- l'intrusion, l'écoute électronique ou le piratage informatique.
- la collecte de renseignements sur la concurrence de manière illégale ou contraire à nos standards éthiques.

CONFIANCE

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DE L'ENTREPRISE

Responsabilité financière

Lorsque vous êtes responsable des budgets, des dépenses ou des actifs, gérez-les avec soin, exactitude et éthique. Chaque décision financière que vous faites doit profiter à l'entreprise et ne pas être motivée par un intérêt personnel. Si vous êtes responsable de l'approbation des rapports de dépenses, surveillez toute transaction qui semble ne pas être conforme avec la politique de l'entreprise. Par exemple, les envois tardifs de rapports, une documentation insuffisante ou des rapports incomplets peuvent indiquer une fraude. Signalez tout soupçon de fraude à votre manager, aux Ressources humaines ou à la ligne d'assistance Ethics Line.

Lire la politique : Garantie d'intégrité financière
Prévention des fraudes
Conflits d'intérêts

Tenir des registres commerciaux exacts

Les registres que nous créons pour documenter nos activités commerciales doivent être exacts et représenter les faits. Tous les jours, nous générons d'innombrables documents commerciaux et financiers, des e-mails aux contrats, des bons de commande aux factures, des données quant à la production aux rapports réglementaires. Nous utilisons ces informations pour exécuter nos activités, préparer nos états financiers et rapporter nos résultats. Quelle que soit la catégorie de document que nous produisons ou son apparente insignifiance, cela reste un registre commercial. Les informations qu'il contient doivent être véridiques, précises et exhaustives. Si vous remarquez qu'un document ou registre est inexact ou si vous constatez un manquement à nos processus de contrôle interne, vous devez vous exprimer et le signaler rapidement.

Rapporter nos performances

General Mills soumet des rapports à la « United States Securities and Exchange Commission » (Commission des valeurs mobilières des États-Unis) contenant des informations sur l'entreprise, nos activités et nos résultats financiers. Nous nous appuyons sur un système de politiques comptables, de contrôles internes et de procédures de divulgation pour nous assurer que les rapports et les divulgations sont exacts. Nous nous appuyons également sur ces systèmes pour préparer les informations à présenter à nos investisseurs dans les communiqués de presse financiers et lors de présentations. Si vous avez connaissance de pratiques comptables, rapports financiers ou divulgations publiques inappropriés ou frauduleux, parlez-en immédiatement au directeur des opérations financières de votre unité commerciale, au chef comptable ou au bureau de l'avocat général. Si vous souhaitez rester anonyme, contactez la ligne d'assistance Ethics Line.

Lire la politique : Garantie d'intégrité financière

Ce que vous devez faire :

- Toujours enregistrer les transactions dans la période comptable et dans le compte appropriés. Ne pas retarder ou accélérer l'enregistrement d'une dépense ou d'une vente pour respecter un budget.
- Toujours vous assurer que les rapports réglementaires sont complets, précis et réalisés dans les délais.
- Toujours vous exprimer si vous pensez qu'un registre commercial n'est pas véridique ou précis.
- Ne jamais falsifier un document, ou cacher ou déformer la véritable nature d'une transaction.
- Ne jamais sous-estimer ou surestimer des passifs ou des actifs. Les dépenses et charges doivent être justifiées par une documentation adéquate et basée sur votre meilleur jugement.
- Ne jamais encourager ou permettre à quiconque de compromettre l'exactitude ou l'intégrité de nos registres.

Vous avez des questions sur l'enregistrement des transactions ?

Il y a souvent plusieurs méthodes acceptables de comptabilité pour la même transaction, et l'entreprise doit déterminer le traitement qui permet d'obtenir le meilleur compte rendu. Consultez l'Organisation comptable globale ou votre contrôleur régional pour obtenir des conseils sur le traitement comptable approprié. Si le traitement que l'on vous demande de suivre n'est pas conforme à la politique de l'entreprise ou qu'il ne vous semble pas approprié, vous devez en aviser immédiatement le directeur des opérations financières de votre entité, le chef comptable et l'avocat général.

Utilisation appropriée des ressources de l'entreprise

Dans votre travail, vous aurez accès à des ressources appartenant à l'entreprise qui permettent d'atteindre nos objectifs commerciaux. Ces ressources comprennent les ordinateurs, l'accès à Internet, la messagerie électronique, les logiciels, outils et équipements, les véhicules de fonction, les cartes de crédit ou cartes d'achat, pour n'en nommer que quelques-unes. N'utilisez pas les ressources de l'entreprise pour des activités inappropriées ou illégales. Sachez que l'utilisation de ces ressources n'est pas privée. Prenez soin de ne les utiliser que dans un cadre professionnel.

Lire la politique : Utilisation acceptable des communications électroniques
Business Expense and Travel
Prévention des fraudes

Envoyer les notes de frais

General Mills s'engage à rembourser les frais liés aux déplacements professionnels. Les dépenses que vous soumettez dans vos notes de frais doivent être raisonnables, appropriées et liées à l'activité de General Mills. Il est interdit d'inclure des achats personnels dans vos notes de frais.

Si vous êtes manager, vous devez vous assurer que les dépenses présentées par vos reports directs sont destinées à des fins commerciales légitimes. Prenez le temps d'examiner soigneusement leurs notes de frais. Discutez avec eux des dépenses douteuses. Si vous suspectez qu'un collaborateur fausse ses dépenses, contactez les Ressources humaines ou la ligne d'assistance Ethics Line.

Lire la politique : Business Expense and Travel

Les ressources de l'entreprise sont destinées uniquement à un usage interne

- N'utilisez pas les instruments financiers de l'entreprise (tels qu'une carte d'achat ou une carte de crédit) pour des achats personnels.
- N'utilisez pas votre messagerie General Mills pour des activités personnelles telles que des opérations bancaires, des achats en ligne ou la consultation de comptes de médias sociaux personnels.
- N'utilisez pas la messagerie instantanée pour documenter des transactions ou mener une discussion qui doit être conservée à l'écrit.
- Ne divulguez pas, ne transmettez pas, n'enregistrez pas, ne chargez pas et ne téléchargez pas des informations confidentielles de l'entreprise de manière inappropriée.
- Ne distribuez ou n'affichez pas de document qui pourrait être considéré comme malveillant, harcelant, illicite ou qui tente de nuire de manière intentionnelle à la réputation d'une personne.
- Ne téléchargez pas, n'installez pas et n'exécutez pas de logiciel non approuvé par le service informatique de General Mills.
- Ne connectez pas de périphériques externes aux ordinateurs ou réseaux fournis par General Mills.
- Ne cliquez pas sur des fenêtres contextuelles et des publicités inattendues sur votre navigateur.

Échanger des actions et des obligations légalement

Vous pouvez prendre connaissance de renseignements importants à propos de l'entreprise qui ne sont pas accessibles publiquement à tous les investisseurs. Vous ne pouvez pas partager cette information ou acheter ou vendre des actions ou obligations de General Mills tant que l'information n'est pas accessible au public. Si vous avez connaissance d'informations non publiques concernant une autre entreprise par le biais de votre travail chez General Mills, vous ne pouvez pas les partager ou vendre ou acheter des actions de cette entreprise tant que les informations ne sont pas accessibles au public. Traitez toujours les informations importantes et non publiques sur l'entreprise en toute confidentialité. Vous voulez savoir si vous pouvez acheter ou vendre des actions de l'entreprise ? Parlez-en à votre manager ou contactez le service juridique.

Lire la politique : Délit d'initié

Avant d'échanger

Les réponses à ces questions peuvent vous protéger vous, votre famille, vos amis et l'entreprise, contre un délit d'initié.

- Disposez-vous des informations toutes fraîches (bonnes ou mauvaises) à propos de l'entreprise ou d'autres entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le prix des actions une fois que l'information sera annoncée ? SI OUI, ne les partagez pas et ne les échangez pas.
- Avez-vous des renseignements exclusifs concernant nos résultats trimestriels ou d'autres annonces importantes ? SI OUI, ne les échangez pas avant le jour ouvrable qui suivra l'annonce publique officielle.
- Vous ne savez pas si des nouvelles importantes concernant l'entreprise sont des informations privilégiées ? SI OUI, ne les partagez ou ne les échangez pas, et consultez votre manager ou le service juridique.

Une information non publique importante est...

... une information qui pourrait être importante pour un investisseur qui prend une décision concernant l'achat ou la vente d'actions de l'entreprise. Par exemple : des résultats financiers, des acquisitions ou ventes, des changements dans la haute direction, des enquêtes du gouvernement, des changements de clients importants et des rappels de produits. Vous ne savez pas s'il s'agit d'informations importantes ? Ne les partagez ou ne les échangez pas, et consultez votre manager ou le service juridique.

Le savoir compte

Même si vous aviez l'intention de faire un échange **avant** d'avoir pris connaissance de cette information importante, vous ne pouvez plus procéder à cet échange. Si vous échangez des actions de l'entreprise alors que vous êtes au courant d'une information importante non publique, cela laisse à penser que votre échange a été effectué en fonction de cette information privilégiée, même si celle-ci n'était pas un facteur important dans votre décision.

FAITES CE QUI EST JUSTE, EXPRIMEZ-VOUS

Nous souhaitons que vous nous contactiez si quelque chose vous semble anormal ou que vous avez des questions au sujet de l'adoption d'une conduite éthique.

Plusieurs ressources sont à votre disposition pour vous exprimer.

Discutez

Votre manager est le meilleur point de départ. En fonction de votre préoccupation, vous pouvez toutefois vous sentir plus à l'aise de parler à quelqu'un d'autre. Vous pouvez aussi parler aux Ressources humaines, à un avocat de General Mills ou au service Éthique et conformité.

Envoyez un rapport via la ligne d'assistance Ethics Line par Internet ou au téléphone

La ligne d'assistance Ethics Line est hébergée par un service de signalement indépendant. Elle est disponible 24 h sur 24, 7 j sur 7 et propose une assistance internationale dans plusieurs langues. Vous pouvez décider de conserver l'anonymat.

Vous pouvez choisir de passer un appel gratuit ou d'envoyer votre rapport via Internet. Pour voir la liste des numéros de téléphone gratuits par pays ou pour envoyer un rapport via le Web, rendez-vous sur generalmillsethics.com.

Vous n'avez pas besoin d'être certain/e de ce que vous avancez pour faire un rapport

Parfois, les collaborateurs se demandent s'il est utile de signaler une préoccupation bien qu'ils n'aient pas tous les faits. Ils ont peur de s'attirer des ennuis après avoir soulevé un problème ou de ternir la réputation d'une personne. Et si vous êtes manager, vous vous demandez peut-être quelle est la meilleure façon de réagir face à un problème qui vous a été présenté. Il n'est pas nécessaire que vous enquêtiez avant de nous contacter. Nous examinerons le problème soulevé. Nous prenons soin, lorsque nous enquêtons sur une mauvaise conduite présumée, de veiller à ce que la réputation des collaborateurs concernés soit protégée. Les enquêtes sont menées de manière objective, équitable et confidentielle.

À quoi devez-vous vous attendre lorsque vous utilisez la ligne d'assistance Ethics Line ?

Si vous composez le numéro gratuit, un représentant vous posera des questions et remplira un rapport en votre nom. Si vous envoyez un rapport en ligne, le formulaire en ligne vous posera des questions afin de vous aider à partager vos inquiétudes.

Vous devez créer un mot de passe. Le système génère alors une clé de rapport. Notez votre mot de passe et la clé de rapport. Vous serez la seule personne en possession de ces informations. Utilisez-les pour vérifier le statut de votre rapport.

Suivi du problème soumis

Si vous posez une question, un membre du service Éthique et conformité vous répondra.

Si vous signalez une mauvaise conduite potentielle, elle fera l'objet d'une enquête. Pour enquêter, le service Éthique et conformité collaborera avec les services des Ressources humaines, de la Sécurité mondiale et du Global Internal Audit. Nous aurons peut-être besoin de plus d'informations pour enquêter. Vous pouvez utiliser la ligne d'assistance Ethics Line pour consulter le statut de votre signalement. Tous les renseignements que vous fournirez seront traités de manière confidentielle. Si vous avez fait un signalement de façon anonyme, nous pourrons vous poser des questions sur la ligne d'assistance Ethics Line et vous pourrez utiliser le système pour y répondre et rester anonyme.

Résolution du problème

Le service Éthique et conformité utilisera la ligne d'assistance Ethics Line pour enregistrer votre signalement et indiquer la fin de l'enquête. Pour des raisons de confidentialité et de vie privée des collaborateurs, nous pourrions ne pas être en mesure de partager certaines informations sur les résultats de l'enquête.

Que se passe-t-il lorsque je signale un problème d'éthique au travail ?

Les représailles sont interdites

Pour maintenir notre culture éthique, General Mills s'assure que les collaborateurs ont tous les moyens de s'exprimer. L'entreprise n'engagera pas, ni ne tolérera les représailles, à votre encontre pour avoir signalé une pratique commerciale ou un comportement douteux.

À quoi ressemblent des représailles ?

Les représailles, réelles ou perçues, peuvent prendre plusieurs formes. Toutes les formes de représailles sont interdites. Les mesures pouvant être considérées comme des représailles comprennent des conséquences professionnelles négatives directes, telles que le licenciement ou tout écart par rapport au comportement normal et respectueux, pouvant prendre la forme de taquineries, d'intimidation ou d'exclusion d'événements professionnels, de célébrations ou de discussions. Contactez le service Éthique et conformité ou la ligne d'assistance Ethics Line si vous soupçonnez des représailles.

Le service Éthique et conformité de General Mills est dirigé par notre avocat général. Le service Éthique et conformité est responsable de la sensibilisation au sujet de l'éthique et de la conformité dans l'ensemble de l'entreprise. Les collaborateurs du service Éthique et conformité sont là pour vous aider à comprendre les politiques et la loi. Il peut également vous aider à gérer des dilemmes éthiques. Vous pouvez les joindre par téléphone au **763-764-6693** ou par e-mail à **ethics@genmills.com**.

©2026 General Mills